CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Illinois Central

ARRIVEE
"The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ...... 10:55 a m
Local Mail .... 6:40 p m
Northern Express .... 8:50 a m
McComb Accommodation .... 9:50 a m
Excursion Dimanche .... 9:30 p m

DEPART
"The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 7:10 p m
Local Mail .... 5:30 a m
Northern Express .... 4:30 p m
McComb Accommodation .... 2:50 p m
Excursion Dimanche .... 7:45 a m

Yazoo et Mississippi Valley

ARRIVEE
Vicksburg Express .... 5:30 p m
Memphis Express .... 8:10 a m
BatonRouge et Woodville Accommodation .... 9:40 a m
Excursion Dimanche .... 9:30 p m

DEPART
Vicksburg Express .... 7:00 a m
Memphis Express .... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation .... 4:15 p m
Excursion Dimanche .... 8:00 a m

Southern Pacific Company

AARIVEE
Houston Local .... 5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie .... 6:45 p m
Lafayette Local .... 11:40 a m
Texas Express .... 7:25 a m

DEPART
Houston Local .... 6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie .... 11:55 a m
Lafayette Local .... 3:00 p m
Texas Express 9:00

Louisville et Nashville

ARRIVEE
New York and Nouvelle Orléans Limited .... 7:50 a m
Cincinnati et Florida Express.. 7:05 a m
Cincinnati, Chicago et New York Express .... 8:30 p m
Montgomery Accommodation.. 6:45 p m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche)........ 8:50 a m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation .... 11:55 a m
Excursion Dimanche .... 8:05 p m

DEPART
New York and Nouvelle Orléans Limited .... 8:00 p m
Cincinnati et Florida Express.. 9:00 p m
Cincinnati, Chicago et New York Express .... 8:30 a m
Montgomery Accommodation.. 5:45 a m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche)........ 3:25 p m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation .... 5:15 p m

Queen et Crescent.

Station Terminale, rue Canal.

DEPART
New York et Washington........ 7:30 p m
Cincinnati et Asheville........ 7:30 p m
St. Louis et Chicago........ 4:45 p m
Cincinnati et Asheville........ 8:00 a m
Meridian Accommodation........ 5:10 a m
Hattiesburg Local ....
Excursion du Dimanche
Carriere et points int........ 7:10 a m

ARRIVEE
New York et Washington........ 9:10 a m
Cincinnati et Asheville........ 9:10 a m
St. Louis et Chicago........ 9:10 a m
Cincinnati et Asheville........ 8:35 a m
Meridian Accommodation........ 4:35 p m
Meridian local .... 4:40 p m
Excursion du Dimanche
Carriere et points int........ 7:30 p

Frisco Lines

Station Terminale Rue Canal

DEPART.
Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge .... 7:10 p m

ARRIVEE.
Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge .... 10:55 a m

HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN

Embrachements des Lignes Frisco.

Effective 24 août 1913.

Rues St. Claude et Champs Elysées.

DEPART.
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté .... 6:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté .... 7:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers,
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours........ 4:30 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement .... 8:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 7:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 4:30 p m
Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement 5:00 a m
Beach, dimanche seulement 5:10 p m

ARRIVEE.
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté .... 6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté .... 6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours .... 10:10 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement .... 6:26 p m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 10:10 a m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 7:50 p m
Sportsman's Special, Shell

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminale Rue Canal

ARRIVEE
Tous les Jours Excepté Dimanche
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int........ 5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire .... 8:50 a m
Dimanche Seulement
Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire .... 8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 10:05 a m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire... 8:05 p m

DEPART
Tous les Jours Excepté Dimanche
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiare........ 6:50 a m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire .... 4:15 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire........ 6:00 p m
Dimanche Seulement
Jackson, Columbia, Tylertown,
et intermédiaire .... 7:35 a m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée des Sixième et Premier Districts..

I.—Portant les numéros municipaux 2912 et 2911 rue Jena, entre les rues Willow et Claiborne.

II.—Portant les numéros municipaux 1320 et 1322 rue Roman, entre les rues Erato et Thalie.

Mlle Charlotte T. Schaefer vs. John T. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,026 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été addressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 673, borné par les rues Cadiz, Willow, Jena et Claiborne; le dit terrain est désigné par le numéro neuf et mesure trente (30) pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Roman, Derbigny, Erato et Thalia, désigné par le numéro seize (16) et mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Roman par une profondeur de cent vingt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles; le tout d'après un certificat de voyer de H. W. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 6 novembre 1897 et annexé à un acte passé devant Benj. Ory, notaire, le 2 février A. D. 1898.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépot de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JAMES B. ROSSER, JR.,
Avocat pour la demanderesse.
avril 11 17 24—mai 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numéro 2318 rue Constance, entre les rues Première et Philip.

Equitable Homestead Association vs. Miss Irma Blossman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,010 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, mesurant vingt-cinq pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Constance par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et six lignes, et une profondeur sur la ligne vers la rue Première de cent trente-six pieds, un pouce et quatre lignes, de là à un angle droit sur le côté courant vers la rue Première de trente-cinq pieds, une ligne, puis une seconde profondeur de vingt-trois pieds, neuf pouces et deux lignes, par une largeur dans le fond de soixante pieds, quatre pouces et quatre lignes. Le dit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et est composé d'un portion du terrain original désigné par le numéro vingt-cinq et l'arrière portion du terrain désigné par le numéro vingt-six.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire au moment de l'adjudication un dépôt dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
J. ZACK SPEARING,
Avocat pour la demanderesse.
avril 11 17 24—mai 1 8 14

ANNONCE JUDICIARE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième district formant le coin de la rue Music et Nord Miro, bâtisses portant le No. municipal 2200 et 2202 rue Music.

Union Homestead Association vs Frédérick G. Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107835—En verau d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 Avril, 1914, à midi la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous des droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y a appartiennent de quelque façon situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 1168, borné par les rues N. Miro, autrefois Libéral, N. Tonti, autrefois Force, St. Roch et Music, le dit lot est désigné par le No. quatre (4), et mesure trente et un pieds (31), onze pouces (11), et huit lignes (8''') de face à la rue Music, sur cent quatre pieds (104'), dix pouces (10''), deux lignes (2'''), de profondeur et forme le coin des rues Music et Nord Miro, autrefois Force.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

CONDITIONS—Comptant, l'acquéreur au moment de la vente devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON et CARROLL,
Avocats pour la demandresse
mars 28 29—avril 1 3 9 17 24 30

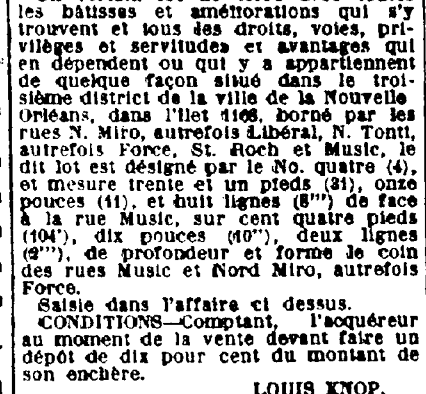

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District, formant le coin de l'avenue Slidell et la rue Vallette (Het Belleville et Homer).

Ideal Savings and Homestead Association vs. Noah Lyle et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,308 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou qui en dépendent de quelque façon, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 44, borné par les rues Vallette (autrefois Goselin), Belleville (autrefois Chestnut) et Homer et l'avenue Slidell (autrefois Jackson), désignés par les numéros 20 et 21 selon le croquis joint à l'acte passé devant Paul E. Laresche, ancien notaire, le 24 juin 1867, et suivant lequel des dits lots mesurent comme suit: Lot No. 20, trente-deux pieds (32') trois pouces (3'') de face à la rue Vallette (autrefois Goselin) par cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes égales et parallèles; et lot 21 forme le coin de la rue Vallette (autrefois Goselin) et l'avenue Slidell (autrefois Jackson), et mesure trent-deux (32') pieds, un (1'') pouce et cinq (5) lignes de face à la rue Vallette (autrefois Goselin) par cent vingt (120') pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à l'avenue Slidell (autrefois Jackson).

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civile, Paroisse d'Orléans.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour la demanderesse.
avril 3 4 9 17 24—mai 1 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Troisième District, formant le coin Music et Law; portant les numéros municipaux 2600 et 2602 rue Music.

Union Homestead Association vs. Mme Veuve Frederick Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107866 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 Avril, 1914, à Midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette Ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 1403, borné par les rues Music et Law, Florida Walk et l'avenue St-Roch; désigné comme lot No. 16, sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, en date du 31 octobre 1910, attaché à un acte de vente par Mme Mamie Wallace, épouse de Joseph Johnson, à Frederick G. Meyers, devant Francis D. Charbonnet, notaire, dans et pour cette Paroisse, le 23 Novembre, 1910; le dit lot, d'après ce plan, forme le coin des rues Music et Law, et mesure trente (30) pieds de face sur la rue Music, par une profondeur et face à la rue Law de cent cinq pieds (105') entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON et CARROLL,
Avocats pour la demandresse.
mars 28 29—avril 3 9 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et améliorée dans le Premier District portant les numéros municipaux 732 et 734 rue Lopez, entre Gravier et Perdido.

Greater New Orleans Homestead Association vs. Mrs Lizzie Robinson, épouse de Barney Carter et Barney Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No.107866 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette Ville, le JEUDI, 30 Avril, 1914, à Midi, la propriété suivante, décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privileges, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent de quelque sorte; situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 651, borné par les rues Lopez, Gravier, Salcedo et Perdido, et désigné par le No. 10 sur un plan dressé par D. M. Brosnan, D. C. S., en date du premier Avril 1890 annexé à un acte de vente passé devant A. G. La Pice, notaire, le 30 Juin, 1890, et d'après le dit plan ce lot mesure trente pieds de face sur la rue Lopez, par cent deux pieds, neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
HENRY MOONEY, avocat pour la demanderesse.
mars 28 29—avril 3 9 17 24 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District, portant le numéro 2032 rue Lowerline, entre les rues Spruce et Panola.

Daniel J. Devlin vs. Louis Larche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,865 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Spruce, Panola (autrefois Cypress) et Adams. Le dit lot est désigné comme lot original No. 15 de l'ilet 282, et mesure trente pieds, trois pouces, sept lignes (30', 3'', 7''') de face à la rue Lowerline; cent quatorze pieds, trois pouces, sept lignes (114', 3'', 7''') de profondeur sur la ligne qui divisant du lot No. 14; cent dix-huit pieds, neuf pouces et six lignes (118', 9'' et 6''') de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 16; et trente (30') pieds sur la ligne à l'arrière. Ce lot forme une partie de ce terrain qui est désigné par la lettre E d'après un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, en date du 24 mars 1897, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JAMES J. McLOUGHLIN,
Avocat pour le demandeur.
avril 3 9 17 24—mai 1 7

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 920-922 rue Louisa, entre les rues des Remparts et Bourgogne.

Whitney Central Trust and Savings Bank vs. John B. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,908—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Remparts et Bourgogne, et suivant lequel le dit lot est désigné comme lot No. cinq (5) sur un croquis de P. N. Judice, notaire, et mesure trente-cinq (35') pieds, six (6'') pouces et deux lignes de face à la rue Louisa et cent vingt (120') pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, adjacent au lot No. quatre (4) au dit plan, lequel se trouve en dépôt dans les bureaux du Charles Boudousquie, notaire, et le dit lot est également désigné par le numéro seize (16) sur le tableau de taxes pour cette paroisse; les bâtisses sur ce lot sont désignées par les numéros municipaux 920 et 922 rue Louisa.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour la demanderesse.
avril 3 9 17 24—mai 1 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante continuée par le Shérif Civil du contenu entier du magasin bien connu

UTER ART EMPORIUM

Occupant la bâtisse à quatre étage portant les numéros municipaux

233-335 Rue Royale

Consistant en un grand et très assorti stock de tableaux, peintures à l'huile, aquarelles, chromos, gravures, miroirs, glaces, cadres et baguettes pour encadrements, stores, meubles de fantaisie, bibelots en bronze, biscuits, terre glaise et porcelaines, bric à brac, matériel pour artistes, et autres articles de même genre trop nombreux pour être décrits, Aussi comptoirs, vitrines, piedestaux, etc, meubles de bureau, accessoires, divers etc. dans l'affaire de

Edward Uter vs. Oscar Uter, et als, No. 99312
Mlle Marie Clémentine Uter vs Oscar Uter, No. 99813.
Mlle Philomène Stella Uter vs. Oscar Uter, No. 107914.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — En vertu de trois writs de Fieri Facias, qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à vendre à l'ancan dans le local ci-dessous désigné, le LUNDI, 13 Avril, 1914 à 10 heures 30 du matin la propriété suivante décrite à savoir:

Dans le local Nos. 233 et 235 rue Royale.

Le contenu entier stock et accessoires, etc., dans le dit local connu comme

UTER'S ART EMPORIUM

suivant inventaire enregistré.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
W. J. WAGUESPACK, avocat pour Edward Uter.
OSCAR SCHREIBER, avocat pour les demandeurs.
mars 27-28—avril 1-7-8-13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Broadway et Meadow, dans l'ilet borné par les dites rues et par l'avenue Leake et les rues Magazine et Audubon.

Frank B. Twomey vs. James A. Sample.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,932 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro 10 dans l'ilet No. 17 (Greenville), borné par l'avenue Leake et les rues Broadway (autrefois S. Market), Magazine (autrefois Foucher), Audubon (autrefois Chestnut) et Meadow (autrefois Market); lequel lot forme le coin de Broadway et Meadow (autrefois Market), et mesure vingt-trois pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur et face de cent cinq pieds sur la rue Meadow (autrefois Market).

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
avril 3 9 17 24—mai 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, améliorée du sixième district portant le numéro municipal, 1123 rue Octavia, entre Perrier et Coliseum.

Gustave A. Llambias vs. Orin F. Terry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107823..En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 Avril, 1914, à midi la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Octavia, Perrier, Coliseum et Peters Avenue, étant l'ilet No. 306, lesquels dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Octavia sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles; commençant à une distance de cinquante pieds du coin de la rue Octavia et Perrier.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

CONDITIONS— Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépot de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHARLES J. THEARD,
Avocat pour le demandeur.
mars 28 avril 3-9-17-24-30

VENTES A L'ENCAN.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D — No. 105,395.
SUCCESSION D'EDWARD M. BLANK.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée succession d'Edward M. Blank, enregistrée No. 105,395, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 24 mars 1914, et signé en cour ouverte le 30 mars 1914, et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'encan, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI, 7 mai 1914, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un lot de terrain avec toutes les améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 516, borné par les rues Villeré, Urquhart, Music et l'avenue St-Roch, désigné par le numéro 12, mesurant 35 pieds de face à la rue Villeré par une profondeur de 150 pieds; lequel conformément à un acte devant Louis Feraud, ancien notaire, le 18 janvier 1837, mesurant 35 pieds, 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Villeré par 159 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages, portant le No. 2418 rue Villeré.

2—Un lot de terrain avec toutes les améliorations, situé dans le même district et ilet également décrit ci-dessus, désigné comme No. 6, et mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré par 71 pieds 4 pouces de profondeur, étant les parties en arrière des lots 10 et 11.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et le solde à crédit d'un ou un et deux ans, représenté par des effets de l'acheteur, portant sept pour cent d'intérêts dès la date jusqu'au paiement. L'acte de vente doit contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acheteur doit payer les taxes pour 1914. L'acheteur doit payer l'acte de vente devant John Lautenschlaeger, notaire. Dix pour cent sans intérêt ni amendement devant être déposés au moment de l'adjudication pour sceller la vente avec

J. L. Onorato
Real Estate
Encanteur, 820 Rue Common.
avril 5 12 19 26—mai 3 7

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées du Premier District portant les numéros municipaux, 329-331 rue Alexander, entre les rues Palmira et Banks. Chaque lot avec les bâtisses et améliorations devant être vendu séparément.

Felix J. Dreyfous vs. A. B. Davis, Receveur Metropolitan Building Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107859 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos. quatre et cinq dans l'ilet No. 904, borné par les rues Banks, Palmyra, Murat et Alexander, sur une copie d'un croquis dressé par Walter J. Seghers, député, voyer de ville, daté du 16 mai 1912, et annexé a l'acte 676 de 1912, passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire. Suivant le quel dit croquis, les dits lots s'djoignent et mesurent à savoir: Lot No. quatre à une distance commençant à quatre vingt dix pieds de la rue Banks, trente pieds de face à la rue Alexander, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds quatre pouces et six lignes et lot No. Cinq, commençant à une distance de cent vingt pieds de la rue Banks, vingt neuf pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Alexander, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER, avocat pour le demandeur.
mars 28 29—avril 3 9 17 24 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 3105 et 3107 rue Milan, entre les rues Roman et Derbigny.

The Savings and Homestead Association vs. Edward E. Mascaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,877 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terrain située dans le 6ème District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No. 708, borné par les rues Milan, Roman, Général Taylor et Derbigny, désigné par la lettre B sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de la ville, en date du 4 novembre 1912, joint à l'acte passé devant Martin H. Manion, notaire, le 12 novembre 1912. La dite parcelle de terrain, commençant à une distance de quarante-cinq pieds dix pouces du coin des rues Milan et Derbigny, mesure quarante-cinq pieds dix pouces de face à la rue Milan par un profondeur de cent dix-huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
HENRY G. McCALL,
Avocat pour la demanderesse.
avril 3 9 17 24—mai 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin des rues Constantinople et S. Remparts, mesurant le tout 60 pieds de face à la rue Constantinople par 120 pieds de profondeur et de face à la rue S. Remparts, bâtisses portant les Nos. 1938 rue Constantinople et 4014 rue S. Remparts.

Homeseekers' Building and Loan Association vs. John A. Bacon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,936 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, à la bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Un certain lot ou parcelle de terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, S. Remparts (autrefois rue St-Dénis), Dryades et Marengo; la dite parcelle de terrain forme le coin des rues Constantinople et S. Remparts, et mesure trente pieds de face à la rue Constantinople par une profondeur et de face à la rue Remparts de 90 pieds, et forme de devant entier par 90 pieds de profondeur du lot désigné par le numéro 13 de l'ilet No. 81 sur un plan ou croquis fait par Castaing & Celles, architectes, en date du 25 mars 1865, et joint à l'acte passé devant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865.

2—Une autre partie ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet et adjacent de la propriété ci-dessus décrite, et mesurant 30 pieds de face à la rue Constantinople, par une première profondeur de 90 pieds sur les côtés de la rue Remparts, de là suivant des angles droits sur une ligne vers la rue Remparts 30 pieds, aussi 30 pieds sur la rue Remparts vers la ligne en arrière, et sur la ligne opposée vers Dryades, la dite parcelle de terrain a une profondeur de 120 pieds et une largeur en arrière de 60 pieds, et est composée en entier du lot original No. 14, et de la parcelle en arrière du sus-dit lot mentionné No. 13, comme indiqué sur le plan de Castaing & Celles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication, au moment de la vente.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WILLIAM L. HUGHES,
Avocat pour le demandeur.
avril 4 9 17 24—mai 1 6 7

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de receveur.
Bemis. Bro. Bag Company vs. Standard Guano and Chemical Manufacturing Company.

No. 105,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par C. A. Tessier & Son; C. A. Tessier, encanteur. Bureau, 134 rue Carondelet, MARDI, 5 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 28 novembre 1913, et signé le 5 décembre 1913, et sur ordre daté le 2 avril 1914, par l'honorable Fred D. King, juge de la cour precitée, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Manufacture d'Acides.

No. 1—Cinq certains lots ou parcelles de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, toutes les machines, chaudières, appareils, bâtisses, accessoires qui en dépendent, excepté les rails, croisements, aiguillages, traverses et autres parties d'une voie de chemin de fer sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartient à la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. et aussi le bail sur une autre étendue de terre, le tout étant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrit comme suit:

—1Une certaine étendue ou parcelle de terre, composée de l'entier de l'ilet 1,378, borné par des Champs-Elysées et les rues Law, Marigny et Magistrat, excepté la parcelle coupée par la ligne du Louisville et Nashville R. R., laquelle étendue ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, deux cent vingt-et-un pieds et trois pouces de face à la rue Magistrat, trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et huit pouces de face à la rue Law, deux cent quarante-sept pieds et onze pouces sur la rue Marigny et quatre-vingt-seize pieds sept pouces le long de la ligne du Louisville et Nashville R. R.

2—Une certaine parcelle de terre étant l'ilet 1407, borné par l'avenue des Champs-Elysées, la place Commerce et les rues Marigny et Law, mesurant, plus ou moins, cent cinquante-neuf pieds et onze pouces de face à l'avenue des Champs-Elysées, la même façade sur la rue Marigny, deux cent quatre-vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Law et la même façade sur la place Commerce.

3—Une certain parcelle triangulaire de terre formant une partie de l'ilet 1379, borné par les rues Law, Marigny, Mandeville et Magistrat, lequel triangle ou parcelle de terre mesure, plus ou moins, cent quatre-vingt-treize pieds un pouce de face à la rue Marigny, cent soixante-douze pieds et onze pouces de face à la rue Law et deux cent cinquante-neuf pieds et deux pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

4—Une certaine étendue ou parcelle de terre comprenant tout l'ilet 1496, borné par Florida Walk et les rues Marigny, Law et Mandeville, excepté la portion de celle-ci coupée par la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company; laquelle dite parcelle de terre mesure, plus ou moins, trois cent six pieds de face à la promenade Florida et trois cent dix-neuf pieds et onze pouces de face à la rue Marigny, deux cent six pieds et trois pouces de face à la rue Law, cent trente-sept pieds huit pouces sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company, deux cent seize pieds et trois pouces de face à la rue Mandeville.

5—Une certaine parcelle de terre triangulaire, formant une partie de l'ilet 1495, lequel est borné par la promenade Florida, les rues Mandeville, Law et Spain, et laquelle dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la promenade Florida, cent soixante-cinq pieds de face à la rue Mandeville et deux cent vingt-trois pieds sur la ligne du Louisville et Nashville Railroad Company.

6—Tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. reçus à bail de la National Acid Co. dans et à un certain bail de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la dite National Acid Company suivant un acte du 14 janvier 1894 devant J. D. Taylor, ancien notaire en cette ville, par lequel du bail la dite National Acid Company loue à la dite ville du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1916, une bande de terre désignée comme place du commerce étant la parcelle comprise entre les Champs-Elysées, les rues Law, Industrie et Marigny, comme il est demontré sur un plan de la ville de la Nouvelle-Orléans publié par E. Robinson, à un loyer annuel de vingt-cinq dollars payable annuellement et d'avance, et aux termes et conditions stipulés dans le dit contrat de bail, ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company à l'usage des voies, aiguillages et embranchements.

Usine de noir animal.

No. 2—Un certain lot ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, et toutes les constructions, machines, chaudières, appareils, instruments, apparaux, installations qui y appartiennent excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes autres parties de la voie de chemin de fer sur la propriété, aucune desquelles n'appartient à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., se trouvant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrits comme suit: Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, étant une partie de l'ilet No. 1713, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture, laquelle dite parcelle de terrain à une façade sur l'avenue des Champs-Elysées de trois cent vingt pieds et 36-100 de pied, sur une profondeur de 189 pieds et 60-100 sur la rue Agriculture, et 161 pieds 25-100 sur la rue Industrie, laquelle est bornée à l'ouest par une ligne commençant à un point de 189.60 pieds du coin de l'avenue Champs-Elysées et de la rue Agriculture, et courant parallèlement avec l'embranchement du chemin de fer à un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture 180.60 pieds; d'où en un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds; de là à l'angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à la ligne de la rue Industrie, à un point de 161 pieds 25 ouest de l'avenue des Champs-Elysées, le tout comme il est montré sur un plan daté du 9 octobre 1913 dressé par Frank T. Payne, ingénieur et voyer, la copie duquel est enregistrée pour référence. Avec tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. à l'usage des voies, embranchements, aiguillages, etc., sur et conduisant à la dite parcelle de terre.

Fabrique de Guano.

No. 3—Certaines diverses étendues et parcelles de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges qui s'y trouvent, ou qui en dépendent, et toutes les machines, chaudières, apparaux, bâtisses et accesoires qui en dépendent, excepté les rails, embranchements, aiguillages, traverses, et toutes les autres parties de la voi ferrée sur la dite propriété, aucune desquelles n'appartiennent à la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Company, s'étendant et situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et décrite comme suit:

A—L'ilet entier No. 1588, excepté les lots Nos. 16, 17, 22 et 23, lequel dit ilet est borné par l'avenue des Champs-Elysées, la rue Duels, l'avenue Marigny et les rues Frenchmen et Industrie, mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, 100 pieds de face à la rue Duels, 233.25 pieds à l'avenue Marigny, 217 pieds de face à la rue Frenchmen et 300.83 pieds de face à la rue Industrie, lesquels lots 16 et 17 s'adjoignant l'un à l'autre mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 154 pieds et 8 pouces, le lot 16 étant le plus proche de la rue Duels, et se trouvant à environ 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de là; et lesquels dits lots 22 et 23 s'adjoignant l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Industrie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, 11 pouces et 4 lignes; le lot No. 22 étant le plus proche de l'avenue des Champs-Elysées et étant environ à 124 pieds 6 pouces de là.

B—Tous les droits, titres et intérêts de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co. dans et sur les dits lots 16, 17, 22 et 23, dans le dit carré No. 1588, lesquels dits lots sont décrits dans le dernier paragraphe précédent, laquelle dite compagnie et ses prédécesseurs ont possédé et payé les taxes comme propriétaires pendant plusieurs années et lesquels appartiennent croit-on à la dite compagnie.

C—Une certaine parcelle de terrain formant une partie de l'ilet 1713, borné par les Champs-Elysées et les rues Industrie, Frenchmen et Agriculture (laquelle parcelle de terrain comprend tout l'ilet excepté le terrain sur lequel est bâtie la fabrique de noir animal décrite ci-dessus), laquelle dite parcelle mesure, plus ou moins, 320.36 pieds sur la rue Frenchmen sur une profondeur de 120.33 pieds sur la rue Agriculture et de 148.58 pieds sur la rue Industrie, à un point 120.33 pieds du coin des rues borné à l'est par une ligne commençant à Frenchmen et Agriculture et courant parallèlement avec l'embranchement de la voie ferrée, formant un angle de 90 degrés 39 à l'alignement de la rue Agriculture, 180.60 pieds; de là, à un angle de 8 degrés 24 à la gauche 81.30 pieds, de là, à un angle de 8 degrés 4 à la gauche 60.60 pieds à un point sur la rue Industrie à une distance de 148.58 est de la rue Frenchmen.

D—L'ilet entier No. 1795, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Agriculture, Frenchmen et Abondance, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds aux Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 300.83 pieds de face à la rue Abondance et la même face rue Agriculture.

E—Tout l'ilet No. 1924, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Abondance, Frenchmen et Treasure, et mesure, plus ou moins, 320.36 pieds de face à la rue des Français, la même mesure sur les Champs-Elysées. 309.83 pieds de face à la rue Abondance et la même mesure de face à la rue Treasure.

F—Tout le carré No. 1971, borné par l'avenue des Champs-Elysées, les rues Benefit, Frenchmen et Treasure, et mesurant, plus ou moins, 320.36 pieds de face à l'avenue des Champs-Elysées, même mesure sur la rue Frenchmen, 309.83 pieds de face à la rue Benefit et la même façade sur la rue Treasure.

Ainsi que tous les droits de la dite Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., à l'usage des voies, aiguillages, embranchements, etc. Laquelle dite propriété constitue la dite fabrique de guano, et spécialement le dit carré No. 1588, sera vendue à la condition que l'acquéreur de la dite fabrique de guano soit il acquéreur ou propriétaire de la fabrique de noir animal dans le carré 1713, aura et jouira de tous les droits de la Standard Guano and Chemical Manufacturing Co., en ce qui concerne les voies, aiguillages, embranchements, etc., conduisant à la dite fabrique de noir animal et spécialement telles parties de la voie aiguillage, embranchements, etc., comme il se trouvent sur le dit ilet 1588 et que l'acquéreur de la dite fabrique de guano ne garantissant en aucune façon l'exercice de telle droit par le propriétaire de la dite fabrique de noir animal, mais en aucune manière et sous aucune raison, ne pouvant interférer avec l'exercice raisonnable de tels droits.

1—Tout la propriété décrite ci-dessus sera offerte en entier.

2—La propriété décrite comme fabrique d'acides, la propriété décrite comme fabrique de guano, la propriété décrite comme fabrique de noir animal, chacun comme décrite seront offertes séparément.

3—La propriété décrite comme fabrique de noir animal et la propriété décrite comme fabrique de guano seront offertes ensemble et la propriété décrite comme fabrique d'acides sera offerte séparément.

4—La propriété sera adjugée soit sous la première, seconde ou troisième offre, comme il est décrit ci-dessus suivant que la somme de l'enchère reçue sous la première, deuxième ou troisième offre sera plus élevée avec le droit réservé en cour en cas d'enchères satisfaisantes pour chacun pour une quelqu'une des trois fabriques ou qu'une enchère satisfaisante soit reçue pour la fabrique de noir animal et une enchère satisfaisante pour la fabrique en entier, d'accepter pour les enchères individuelles pour les fabriques individuelles et rejeter l'enchère pour le tout ou pour les autres fabriques individuelles.

Conditions—La dite propriété sera vendue au comptant pourvu que l'acquéreur ait le droit et l'option, s'il le désire ainsi, au moment de l'adjudication, de payer la moitié comptant, et le solde, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentés par des billets, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, payables à 6 et 12 mois de vue, respectivement, avec un intérêt de 6 pour cent par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur s'engageant à payer lui-même les primes d'assurance, taxes, et en cas de procès, 5 pour cent du montant des billets et les intérêts comme honoraires d'avocats, tous les frais devant être garantis par lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acte de vente et l'hypothèque devant contenir la clause de non aliénando, ainsi que toutes les autres clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1914, le coût de tous les certificats et les frais de l'acte de vente; le dit acte de vente devant être passé devant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville.

W. W. BOUDEN, Receveur.
CARROLL, ANDERSON & CARROLL,
Avocats pour le Receveur.
avril 4 5 12 19 26—mai 3 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Eleonore Kempter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,608 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Frantz, executeur tesatmentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
avril 1 5 10

Succession de William J. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,066 — Division B — Attendu que George A. Treadwell à présenté une petition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William J. Collins, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOSEPH SINAI, Avocat.
avril 1 5 10